

Deuxième chambre.

La demande d'avis, introduite le 24 mars 1987 par le Ministre de la Santé de l'Enseignement et des Classes moyennes de la Communauté française, concernant un projet d'arrêté de l'Exécutif "fixant la procédure d'agrement, de fermeture et de recours pour les hôpitaux et les services hospitaliers", a été, à la demande du Ministre, rayée du rôle le 26 mars 1987.

-----